

RAPPORT N° 91/2-01
au Conseil Municipal

OBJET

DECISIONS MODIFICATIVES
AU BUDGET DE 1991 DE LA COMMUNE

L'ECOUTE AU QUOTIDIEN

Saint-Denis, ville qui comprend le cinquième de la population réunionnaise, a été le théâtre de scènes de violence qui nous interpellent sur la situation socioéconomique générale.

Les analyses et diagnostics qui ont permis de déboucher sur le Contrat de Ville mettaient déjà l'accent sur les difficultés d'une partie de la population et, plus particulièrement, des gens qui vivent dans les quartiers défavorisés.

Un certain nombre de propositions et d'actions ont été avancées et retenues dans le cadre de ce contrat signé le 26 octobre 1990.

Le Contrat de Ville reste donc la base de l'action municipale pour répondre aux problèmes dans les quartiers. Ce contrat ne peut certes pas tout régler, mais peut être considéré comme la première phase d'un projet cohérent à plus long terme qui, pour l'équipe municipale, est le Projet de Ville.

Au cours des événements tragiques, plusieurs revendications ont été exprimées, tenant :

- * au logement décent,
- * à l'emploi,
- * à l'expression,
- * au cadre de vie et à l'animation.

Consciente de ces revendications, la Municipalité propose, en fonction des actions déjà envisagées ou engagées au Contrat de Ville, les aménagements qui suivent.

Ces aménagements font l'objet de Décisions Modificatives au Budget de 1991 (confer l'annexe). Après l'adoption du Budget Primitif de 1991 et avant que ne vous soit soumis le Budget Supplémentaire (adoption prévue pour le mois de juillet prochain), il vous est proposé d'abonder le Budget communal grâce à des recettes non prévues, intervenues récemment au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement.



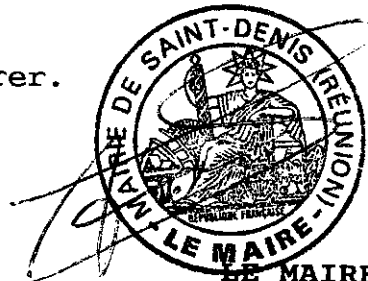
J'ai l'honneur de vous demander de m'autoriser à apporter des modifications au Budget de 1991 de la Commune.

Les mouvements budgétaires se traduisent par une augmentation en dépenses et en recettes :

- de 10 722 000 F en Section de Fonctionnement,
- de 5 541 603 F en Section d'Investissement.

Les opérations sont détaillées dans les tableaux figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 91/2-01
du Conseil Municipal
en séance du samedi 27 avril 1991

OBJET

DECISIONS MODIFICATIVES
AU BUDGET DE 1991 DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/2-01 du Maire ;

Sur l'avis favorable des Commissions ;

COMMISSIONS

CULTURE/ ECOLES/ JEUNES/ SOLIDARITE/ SPORTS

Les Commissions émettent un avis favorable aux propositions du Rapport.

Concernant la mise en place et le fonctionnement de la Mission Locale Nord, les Commissions notent avec satisfaction que les moyens de cette structure seront renforcés. Elles souhaitent que les antennes décentralisées soient mises en place dans les meilleurs délais.

La Commission Sports approuve les propositions d'équipements de proximité dans les quartiers. Elle souhaite que l'effort se poursuive de manière soutenue sur la maintenance et l'animation des équipements existants.

L'ensemble des Commissions met l'accent sur l'importance du renforcement et de la formation des animateurs culturels et sociaux des quartiers, et sur la mise en place d'agents de développement.

Dans le domaine de l'animation sociale des quartiers, les Commissions notent qu'un programme sera mis en place dans le cadre d'une convention pour l'animation de quarante-quatre secteurs correspondant aux écoles primaires de la ville. Elles insistent sur la nécessité d'un cahier des charges précis, et sur l'attention qu'il conviendra d'apporter au contrôle et à l'évaluation des actions.

**DECISIONS MODIFICATIVES
AU BUDGET DE 1991
DE LA COMMUNE**

**Délibération n° 91/2-01
Conseil Municipal
du samedi 27 avril 1991**

Les Commissions approuvent la volonté de renforcer les moyens d'expression et d'information. Le droit et les moyens d'expression ont été, en effet, parmi les premières revendications formulées lors des événements tragiques qu'a vécus Saint-Denis.

L'effort devra être particulièrement développé en direction des quartiers et des publics jeunes, et privilégier le dialogue.

COMMISSIONS
**ENVIRONNEMENT/ HABITAT/ TRANSPORT ET CIRCULATION/
TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES/ URBANISME**

Les Commissions émettent un avis favorable aux propositions du Rapport.

Elles demandent que des démarches soient effectuées pour qu'une opération de Développement Social des Quartiers (D.S.Q.) soit mise en place rapidement dans les quartiers des Camélias et du Chaudron.

Elles souhaitent que la ville se rapproche des constructeurs, pour que des locaux soient réservés et loués à des prix intéressants à de petits artisans et commerçants, dans le cadre de l'animation des quartiers, avec priorité d'attribution aux personnes y résidant.

Les opérations d'embellissement des façades doivent être développées avec la participation des habitants des quartiers.

D'une manière générale, les actions prévues pour le développement des quartiers devront associer prioritairement les personnes qui y vivent.

Enfin, les Commissions insistent sur l'importance des mesures prévues au Contrat de Ville, notamment, l'opération "mille logements par an" sur trois ans, avec nécessité de prévoir rapidement la suite de ce programme, compte tenu de l'ampleur des besoins.

COMMISSIONS
COOPERATION/ ECONOMIE/ ENTREPRISE MUNICIPALE

Les Commissions émettent un avis favorable aux propositions du Rapport.



**DECISIONS MODIFICATIVES
AU BUDGET DE 1991
DE LA COMMUNE**

Délibération n° 91/2-01
Conseil Municipal
du samedi 27 avril 1991

La Commission Economie demande que la mise en oeuvre des actions prévues au Contrat de Ville, en matière économique et d'emploi, soit accélérée.

Elle demande, par ailleurs, que des zones nouvelles d'implantation d'entreprises puissent devenir opérationnelles rapidement.

Elle souhaite, d'une manière générale, que les incitations à l'installation d'entreprises, et donc à la création d'emplois, soient développées parallèlement à un effort soutenu de multiplication de projets d'insertion par l'économie.

Sur ce dernier point, la ville devra se doter des moyens nécessaires d'animation, notamment, par le recrutement d'agents de développement.

COMMISSION FINANCES

Après avoir pris connaissance :

- des propositions du Rapport,
- des avis des autres Commissions,
- des précisions fournies sur le financement des mesures nouvelles,

la Commission Finances émet un avis favorable aux propositions du Rapport.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE (8 abstentions, dont 3 votes par procuration, Erick EGOLFF -salarié de la Fédération Léo Lagrange- n'ayant pas participé à la discussion et au vote du Rapport)

Autorise le Maire à procéder aux Décisions Modificatives au Budget de 1991 de la Commune -confer l'annexe-, qui se traduisent par une augmentation en recettes et en dépenses :

- de 10 722 000 F en Section de Fonctionnement,
- de 5 541 603 F en Section d'Investissement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 03 MAI 1991

LE MAIRE
GILLES ANNETTE

